

# Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable\*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable à des travaux ou aménagements non soumis à permis. Le délai d'instruction de votre dossier est d'UN MOIS et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

- → Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :
- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- → Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- → Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux<sup>(1)</sup> après avoir :
- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier,

un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

## ALa décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

 dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif.

Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

– dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations

### Cadre réservé à la mairie

Le projet ayant fait l'objet d'une déclaration n° DP 017 058 25 00046, déposée à la mairie le : 08/04/2025

par : EARL LEGER FRERES,

est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date<sup>1</sup>. Les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



### Délais et voies de recours

La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme). La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers: Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.

\* Dans le cadre d'ann saisine par voie électronique, le récépisé est constitué par un accoré de réception électronique.

[1] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dés que la décision de non-apposition vous est acquise et fonvent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'actives, des transformations de logerients en un autre usage dans les communes de plus de 200000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de-Marne, ou des initaliations classées pour la protection de l'anvironnament. Vuus pouves vérifier augrès de la maître que votre projet n'entre pas dans ces cas





# Déclaration préalable

# Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

- ① Depuis le 1º janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1" septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impols.gouv.fr via le service « Gèrer mes bien immobiliers ».
  Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

### Vous devez utiliser ce formulaire si :

 vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration<sup>[1]</sup>.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

D	P					0 0 0 N° de do	
La	prés	ente dema					
le_	0	8 04	20	2	3		
						STATE OF THE PARTY	ENG)
							10
						(See 3)	
		C	achet de	la m	airle et s	ignature du	receve
Dos	ssier	transmis :					

à l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

Identité du déclarant[2]

(i) Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

<sup>[1]</sup> À compter du 1º janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas aur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remptir dans de cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre das suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez quaêté pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

	Vous êtes un particulier Nom	Prénom
	Nom	Tonori
	Date et lieu de naissance : Date :	
3	Commune :	
	Département : Pays :	
	Vous êtes une personne morale Dénomination	
3	Raison sociale	
t	LEGER FRERES	
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
	82746314200030	CARL
	Représentant de la personne morale :	
į		
	Nom	Prénom
	Nom LEGER	Prénom
	Coordonnées du déclarant  Adresse : Numéro : BIS Voie :	
	Coordonnées du déclarant  Adresse : Numéro :	
2000	Coordonnées du déclarant  Adresse : Numéro :	Tuliom
2000	Coordonnées du déclarant  Adresse : Numéro :	Tuliom  dex:
2000	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	Tuliom
Control of the Contro	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	dex :
Charles The Control of the Control o	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	Tuliom  dex:
Control of the Contro	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	dex : Indicatif pour le pays étranger :
Control of the Contro	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	dex : Indicatif pour le pays étranger :  Division territoriale :
Chair The Control of	Coordonnées du déclarant  Adresse : Numéro :	dex : Indicatif pour le pays étranger :  Division territoriale : quée les réponses de l'administration et notamment p
STORY OF THE PARTY	Coordonnées du déclarant  Adresse: Numéro:	dex : Indicatif pour le pays étranger :  Division territoriale : quée les réponses de l'administration et notamment p électronique équivalent les documents habituellemen

## Le terrain 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Voie: noute taxistique Numéro : \_\_ Lieu-dit: Petit Ranocaroud LOCALITÉ: BOURCEFRANC LECHAPUS Code postal : 1 7 5 6 0 Références cadastrales :: Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références castrales complémentaires. Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m2): Section: Préfixe : Préfixe: Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Préfixe : Section: Numéro: Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Superficie totale du terrain (en m²)<sup>14</sup>: 10 21 3.2 Situation juridique du terrain (1) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire. ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? 🔲 Oui 🔲 Non 🔲 Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates

de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

 <sup>[4]</sup> La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadestrales complémentaires.

	A remplir pour une demande comprenant un projet de construction						
1	Nature des travaux envisagés						
	Nouvelle construction  Travaux ou changement de destination sur une construction existante  Clôture  Courte description de votre projet ou de vos travaux :						
	Réalisation d'une construction bois + tuiles, afin de cien un préau, de cété raite sera ferrente en baidige bois.						
	Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque Oui Non Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergle solaire installé sur le sol ou d'ombrière						
	photovoltaïques, indiquez sa puissance crête :kW et la destination principale de l'énergie produite :						
	Informations complémentaires  • Type de travaux :  □ Piscine □ Garage □ Véranda □ Abri de jardin □ Autres annexes à l'habitation ※ Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires □ Transformation d'un garage en pièce de la construction  Précisez :						
	Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :  Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :						
	Logement Localif Social : Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : Prêt à taux zéro :						
	Autres financements :						
	<ul> <li>Mode d'utilisation principale des logements :</li> <li>□ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)</li> <li>□ Vente</li> <li>□ Location</li> <li>S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser ;</li> <li>□ Résidence principale</li> <li>□ Résidence secondaire</li> <li>Répartition du nombre de logements crèés par type de résidence ;</li> </ul>						
	Résidence pour personnes âgées : Résidence pour étudiants : Résidence de tourisme  Résidence hôtelière à vocation sociale : Résidence sociale : Résidence pour personnes handicapées :						
	Autres :						

[5] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

Emprise au sols		
Ouvrage spécial	☐ Santé	Culture et loisir
ou d'intérêt collectif :  Transport	☐ Enseignement et recherche	Action sociale
	lination des constructions futures en d	cas de réalisation au bénéfice d'un service public
au-dessus du sol	et au-dessous du sol	
<ul> <li>Nombre de niveaux du</li> </ul>	bâtiment le plus élevé :	
5 pièces	6 pièces et plus	
3 pièces	4 pièces	
1 pièce	2 pièces	

## 4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher<sup>(f)</sup> en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151- 27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>®</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[9]</sup> ou de sous- destination <sup>[10]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>(1)</sup> (D)	Surface supprimée per changement de destination ou de sous- destination (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation	Exploitation agricole						
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
Habitation	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cînéma						
	Hötels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés			3			
Équipement	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités	Entrepôt						
des secteurs	Bureau						
primaires, secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition	<u> </u>					
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totale	s (en m²)						

<sup>[7]</sup> Yous pouvez yous elder de la Sche d'alde pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

<sup>[8]</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>[9]</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des sinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

<sup>[10]</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en burgeu ou en salle d'art et de spectacles.

<sup>[11]</sup> Il peut s'agr soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 4.5 Stationnement Nombre de places de stationnement Avant réalisation du projet : \_\_\_ Après réalisation du projet : Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse 1 des aires de stationnement : Numéro : Voie: Lieu-dit: Localité : Code postal : Adresse 2 des aires de stationnement : Voie: Numéro: Lieu-dit: Localité : Code postal : \_\_\_\_ Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : Pour les commerces et cinémas : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : - relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine porte sur une installation, un ouvrage, des travaux (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur pour les antennes-relais et les opérations liées l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants au traitement de l'habitat indigne) Oui Non du code de l'environnement Oui Non a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation porte sur des travaux soumis à autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation environnementale en application du L.181-1 du code que celle du code de l'urbanisme 🗌 Oui de l'environnement Oui Non Précisez laquelle : fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces - est soumis à une obligation de raccordement à un protégées) Oui Non réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 porte sur une installation classée soumise du code de l'énergie Oui Non à enregistrement en application de l'article L. 512-7 - relève du II de l'article L. 171-4 du code de la du code de l'environnement Oui Non construction et de l'habitation U Oui Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article. Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (1) Informations complémentaires si votre projet se situe dans un site classé ou se situe dans le périmètre d'un site patrimonial en instance de classement au titre du code de remarquable l'environnement se situe dans les abords d'un monument historique

6	Participation pour voirie et réseaux  ① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), Indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.						
6.1	Pour un particulier						
	Nom	Prénom					
5.2	Pour une personne morale Dénomination						
	Det of the leader						
	Raison sociale						
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)					
	Représentant de la personne morale :						
	Nom	Prénom					
	Adresse : Numéro : Voie :						
	Lieu-dit :						
	Localité :						
	Code postal ; BP : Cedex :						
	Si cette personne habite à l'étranger :						
	Pays:	Division territoriale :					
	Adresse électronique :						
		@					

# 8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

1.0 +10 4/20 25

Signature du déclarant

## Dans le cadre d'une salsine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

# Références cadastrales : fiche complémentaire

(j) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	Section : M N	Numéro : <u>3 '7 6 3</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1 6 5
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 3 3 5 9	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 2 7
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 3 5 5 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :7_4_
Préfixe :,	Section : M N	Numéro : 3 5 5 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 3 3
Préfixe :	Section : M N	Numéro : <u>4 1 2 2</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2 0 0
Préfixe :	Section : M N	Numéro : <u>5 0 2 3</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en $m^2$ ) : $\frac{9}{}$ 0 0
Préfixe :	Section : M N	Numéro : <u>3 7 7 9</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 6 7
Préfixe :,	Section : M N	Numéro : 2 0 7 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{4}{2}$ $\frac{2}{0}$
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 2 1 6 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):6
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 2 4 6 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8 0 0
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 2 7 5 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :8
Préfixe :	Section : M N	Numéro : <u>3 5 7 8</u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en $m^2$ ): $9 0 0$
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 3 8 8 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 0 0
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 3 9 6 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :7 2
Préfixe :	Section : M N	Numéro : 4 0 8 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : $\frac{1}{}$ 8 $\frac{0}{}$
Préfîxe :	Section : M N	Numéro : 4 0 8 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8 7
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numėro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Pr <b>é</b> fixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Superficie totale d	u terrain <i>l</i> en m²'	. 11021	